

2.

SAINT LOUIS

RÉCITS D'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

EDMOND DEMOLINS



PARIS

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE

MAURICE TARDIEU, directeur

35, RUE DE GRENELLE, 35

—
1881

HISTOIRE DE FRANCE, depuis les premiers temps
jusqu'à nos jours, d'après les sources et les travaux ré-
cents, par EDMOND DEMOLINS, 4 volumes in-12. — Prix
de chaque volume 3 fr. 50.

*Le même ouvrage, édition populaire abrégée, 6 volumes
in-32. — Prix de chaque volume 50 centimes.*

SAINT LOUIS

I

Le roi Louis VII, se trouvant dans le midi de la France, occupé à combattre le comte de Toulouse, Raymond VII, tomba subitement malade et mourut en quelques jours (1226). Sa femme, la reine Blanche de Castille, s'était déjà mise en route avec ses enfants pour le rejoindre, lorsque l'aîné de ses fils, Louis, qui marchait en avant, rencontra le chancelier Guérin, évêque de Senlis, porteur de la triste nouvelle. On reprit aussitôt au milieu des larmes le chemin de Paris. Blanche, qui, selon la parole d'un chroniqueur, « avait un courage d'homme dans un cœur de femme, » sut imposer silence à sa douleur et n'eut plus dès lors qu'une pensée : se donner tout entière à l'éducation de son fils.

Le jeune Louis, qui atteignit sa majorité le 15 avril 1236, avait un visage doux, mais sur lequel se reflétait une âme énergique. Dès sa jeunesse, il avait réglé sa vie et disposé de toutes les heures de sa journée.

« Tous les jours, dit le bon sire de Joinville, son sénéchal et son ami, il entendait ses heures avec chant, et une messe de *Requiem* sans chant, et puis, s'il y avait lieu, la messe du jour ou du saint avec chant. Tous les jours, il se reposait dans son lit après avoir mangé ; et quand il avait dormi et reposé, il disait dans sa chambre, en son particulier, l'office des morts, lui et un de ses chapelains, avant qu'il entendît ses vêpres. Le soir, il entendait ses complies. Il avait sa besogne réglée en telle manière que nous autres qui étions autour de lui et qui avions ouï nos messes, allions ouïr les plaids de la porte qu'on appelle maintenant les requêtes ; et quand il revenait de l'église, il nous envoyait quérir, et s'asseyait au pied de son lit pour rendre la justice à tous. Maintes fois il advint qu'en été il allait s'asseoir au bois de Vincennes après sa messe, et s'accotoit à un chêne, et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient affaire venaient lui parler, sans empêchement d'huissier ni d'autres gens. Et alors il leur demandait de sa propre

bouche : « Y a-t-il ici quelqu'un qui ait sa partie ? » Et ceux qui avaient leur partie se levaient, et alors il disait : « Taisez-vous tous, et on vous expédiera l'un après l'autre. » Et alors, il appelait M^{sr} Geoffroi de Vilette, et disait à l'un deux : « Expédiez-moi cette partie. » Et quand il voyait quelque chose à amender dans les paroles de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même l'amendait de sa bouche. Je vis quelquefois, en été, que, pour expédier ses gens, il venait dans le jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches, un manteau de taffetas noir autour de son cou, très bien peigné et sans coiffe, et un chapeau de paon blanc sur sa tête. Et il faisait étendre des tapis pour nous asseoir autour de lui, et tout le peuple qui avait affaire par devant lui se tenait autour de lui, debout. Et alors il les faisait expédier de la manière que je vous ai dite avant pour le bois de Vincennes. »

La piété était le principe de tous les actes de ce prince. « Je vous demande, dit-il un jour à Joinville, ce que vous aimeriez mieux, d'être lépreux ou d'avoir fait un péché mortel. — Moi qui jamais ne lui mentis, dit le sénéchal, je lui répondis que j'aimerais mieux en avoir fait trente que d'être lépreux. Alors, il me fit asseoir à ses pieds et

me dit : « Comment me dites-vous cela ? » Et je lui dis que je le disais encore ; et il me dit : « Vous parlez en étourdi et en fou ; car vous devez savoir qu'il n'y a pas de lèpre si laide que d'être en péché mortel, parce que l'âme qui est en péché mortel est semblable au diable ; aussi, je vous prie, autant que je le puis, d'habituer votre cœur, pour l'amour de Dieu et de moi, à mieux aimer que tout mal advint à votre corps par la lèpre ou toute autre maladie, que si le péché mortel venait dans votre âme. » Il me demanda ensuite si je lavais les pieds aux pauvres le jour du jeudi saint. « Sire, dis-je, quel malheur ! les pieds de ces vilains, je ne les laverai pas. — Vraiment, fit-il, ce fut mal dit, car vous ne devez pas avoir en dédain ce que Dieu fit pour notre enseignement. Je vous prie donc, pour l'amour de Dieu d'abord, et pour l'amour de moi ensuite, que vous vous accoutumiez à les laver, car vous pouvez bien faire malgré vous ce que fait le roi d'Angleterre, qui lave les pieds aux lépreux et les baise. »

« Tous les jours, ajoute Joinville, il donnait à manger à une grande foison de pauvres, sans compter ceux qui mangeaient en sa chambre ; et maintes fois je vis que lui-même leur taillait leur pain et leur donnait à boire. » Ainsi, la charité

chrétienne avait peu à peu rapproché toutes les classes de la société; et abaissé dans les mœurs ces barrières féodales qui nous semblent si élevées.

II

Le 24 juin 1244 eut lieu, à Saumur, une cour plénière en l'honneur du frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers, auquel devait être conféré l'ordre de chevalerie. « Cette cour, dit Joinville, fut la mieux ordonnée que j'aie jamais vue. Car à la table du roi mangeait, auprès de lui, le comte de Poitiers, qu'il avait fait nouveau chevalier; et après, le comte de Dreux, qu'il avait fait aussi nouveau chevalier; et après, le comte de la Marche et le bon comte Pierre de Bretagne. Et devant la table du roi, vis-à-vis le comte de Dreux, mangeait M^{sr} le roi de Navarre, en cotte et en manteau de satin, bien paré d'une courroie, d'une agrafe et d'un chapeau d'or; et je tranchais devant lui. Devant le roi servait à manger le comte d'Artois, son frère, et tranchait du couteau le bon comte Jean de Soissons. Pour garder la table du roi, il y avait M^{sc} Imbert de Beaujeu, qui depuis fut connétable de France, et M^{sc} Enguerrand de Coucy et M^{sc} Archambaud de

Bourbon. Derrière ces trois barons, il y avait bien trente de leurs chevaliers, en cottes de drap de soie, pour les garder ; et derrière ces chevaliers il y avait une grande quantité de sergents vêtus aux armes du comte de Poitiers, appliquées sur taffetas. Le roi avait vêtu une cotte de satin bleu, et un surcot et un manteau de satin vermeil fourré d'hermine, et sur la tête un chapeau de coton, qui lui seyait mal parce qu'il était alors jeune homme. Le roi donna cette fête dans les halles de Saumur. Ces halles sont faites à la guise des cloîtres des moines blancs ; mais je crois qu'à beaucoup près il n'en est aucun de si grand. Et je vous dirai pourquoi cela me semble, car à la paroi de cloître où mangeait le roi, qui était environné de chevaliers et de sergents qui tenaient grand espace, mangeaient encore à une table vingt évêques ou archevêques ; et encore après, la reine Blanche au bout du cloître, du côté où le roi ne mangeait pas. Et pour servir la reine il y avait le comte de Boulogne, qui depuis fut roi de Portugal, et le bon comte Hugues de Saint-Paul, et un Allemand de l'âge de dix-huit ans, que l'on disait fils de sainte Élisabeth de Thuringe ; à cause de quoi la reine Blanche le baisait au front par dévotion, parce qu'elle pensait que sa mère l'y avait maintes fois baisé. Au bout du

cloître, étaient les cuisines, les bouteilleries, les paneteries et dépenses. Et dans toutes les autres ailes et dans le préau du milieu, mangeait une si grande foison de chevaliers que je ne sus pas les compter. Et bien des gens dirent qu'ils n'avaient jamais vu autant de surcots ni d'autres vêtements de drap d'or et de soie à une fête, qu'il y en eut là ; et on dit qu'il y eut bien trois mille chevaliers. »

Après avoir été armé chevalier dans cette cour plénière, Alphonse fut proclamé comte de Poitou et d'Auvergne, en attendant que la mort de son beau-père lui donnât le comté de Toulouse. Il se rendit ensuite à Poitiers, où le roi, son frère, le présenta à ses nouveaux vassaux et lui fit rendre l'hommage féodal.

La cour y était encore, lorsque la reine Blanche reçut une lettre confidentielle d'un habitant de la Rochelle qui l'informait qu'un grand complot se tramait entre les seigneurs de la Marche, de la Saintonge et de l'Angoumois ; ils étaient décidés à refuser l'hommage au nouveau comte de Poitiers et à se révolter contre le roi lui-même. La nouvelle était donnée avec les plus grands détails : Hugues de Lusignan, comte de la Marche et vassal du comte de Poitiers, était, à l'instigation de sa femme, Jeanne d'Angoulême, le principal auteur du complot.

La comtesse de la Marche, veuve du dernier roi d'Angleterre, Jean-Sans-Terre, et mère du roi régnant, Henri III, était une femme violente et hautaine, qui s'indignait à l'idée qu'elle pourrait devenir vassale du roi de France et être placée au-dessous de la comtesse de Poitiers. Quand le comte de la Marche vint la rejoindre à Angoulême, après avoir rendu l'hommage au comte de Poitiers, elle lui fit fermer les portes, et ne consentit enfin à le recevoir qu'après trois jours d'instances. Se livrant alors à tout l'emportement de sa nature féminine : « N'avez-vous pas vu, lui dit-elle, à Poitiers, où j'avais attendu trois jours pour satisfaire à votre roi et à sa reine, que lorsque j'ai paru devant eux dans leur chambre, le roi était assis d'un côté du lit, et la reine avec la comtesse de Chartres, et sa sœur, l'abbesse, de l'autre côté? ils ne m'ont pas appelée ni fait asseoir avec eux, et cela à dessein, pour m'avilir devant tant de gens. Et ni à mon entrée, ni à ma sortie, ils ne se sont seulement levés un peu de leurs sièges, me méprisant comme vous l'avez vu vous-même. Je ne puis parler, tant j'ai de douleur et de honte. Et j'en mourrai, bien plus encore que de la perte de notre terre qu'ils nous ont indignement ravie; à moins que, par la grâce de Dieu, ils ne se repentent et que je les voie désolés

La comtesse de la Marche, veuve du dernier roi d'Angleterre, Jean-Sans-Terre, et mère du roi régnant, Henri III, était une femme violente et hautaine, qui s'indignait à l'idée qu'elle pourrait devenir vassale du roi de France et être placée au-dessous de la comtesse de Poitiers. Quand le comte de la Marche vint la rejoindre à Angoulême, après avoir rendu l'hommage au comte de Poitiers, elle lui fit fermer les portes, et ne consentit enfin à le recevoir qu'après trois jours d'instances. Se livrant alors à tout l'emportement de sa nature féminine : « N'avez-vous pas vu, lui dit-elle, à Poitiers, où j'avais attendu trois jours pour satisfaire à votre roi et à sa reine, que lorsque j'ai paru devant eux dans leur chambre, le roi était assis d'un côté du lit, et la reine avec la comtesse de Chartres, et sa sœur, l'abbesse, de l'autre côté? ils ne m'ont pas appelée ni fait asseoir avec eux, et cela à dessein, pour m'avilir devant tant de gens. Et ni à mon entrée, ni à ma sortie, ils ne se sont seulement levés un peu de leurs sièges, me méprisant comme vous l'avez vu vous-même. Je ne puis parler, tant j'ai de douleur et de honte. Et j'en mourrai, bien plus encore que de la perte de notre terre qu'ils nous ont indignement ravie; à moins que, par la grâce de Dieu, ils ne se repentent et que je les voie désolés

à leur tour et dépouillés d'une partie de leurs domaines. Pour moi, ou j'y perdrai tout ce que j'ai, ou j'en mourrai à la peine. » — Le correspondant de la reine Blanche ajoutait : « Le comte de la Marche, qui est bon comme vous le savez, voyant la comtesse en larmes, lui dit : « Madame, ordonnez, je ferai tout ce que je pourrai. — S'il en était autrement, répondit-elle, vous n'approcheriez plus de ma personne, et je ne vous reverrais jamais. » Le comte déclara, avec force anathème, qu'il ferait ce que voulait sa femme. »

Il tint parole et réunit, à Parthenay, une assemblée à laquelle assistaient les principaux barons des provinces voisines. On y prononça les plus violents discours contre le roi de France. « Hugues de la Marche a été dépouillé, disait-on, notre tour ne saurait être éloigné. » Un conjuré dépassa tous les autres par l'audace de son langage : « Les Français, dit-il, ont de tout temps haï les Poitevins, et ils continuent de les haïr ; ils violent tous les droits, aussi bien dans leurs anciens domaines que dans les pays conquis ; ils nous traiteront avec plus de mépris qu'ils n'ont fait des Normands et des Albigeois. Un valet du roi fait toutes ses volontés en Bourgogne, en Champagne et dans les autres terres ; les barons n'oseraient rien faire sans sa permission ; ils sont

devant lui comme des serfs. J'aimerais mieux la mort pour vous et pour moi, que de nous voir ainsi. Les bourgeois des villes craignent aussi l'orgueil des valets du roi, car ils sont loin de la cour, et ne peuvent s'y rendre pour obtenir justice. Préparons-nous donc à résister avec énergie pour ne pas périr misérablement. »

La guerre fut décidée ; les confédérés se rendirent auprès de la comtesse de la Marche, qui les reçut avec joie et leur confia le soin de sa vengeance. On résolut d'implorer le secours du roi d'Angleterre. Celui-ci s'empressa de répondre favorablement à ces ouvertures, et envoya le sénéchal anglais de Gascogne, pour assister, dans la ville de Pons, à une nouvelle assemblée où devaient se trouver les principaux barons ou châtelains de la Guyenne et de l'Agenais, les maires de Bordeaux, de Bayonne, de Saint-Émilion et de La Réole, le comte de Bigorre et les seigneurs de Saintonge.

Il n'y eut qu'une voix pour combattre les Français. « Le roi d'Angleterre, s'écria-t-on, ne donne nul souci ; avec lui on fait ce qu'on veut ; il fera largesse, tandis que le roi de France nous enlèvera tout ce qui nous appartient. » Les haines de la France du midi pour la France du nord furent ravivées ; on exploita les rivalités

commerciales qui existaient entre plusieurs villes.

Sous ces influences, on décida que vingt galères de Bordeaux et de Bayonne bloqueraient la Rochelle, et que la ville de Bordeaux et le comte de la Marche se partageraient les frais de l'expédition. Le roi d'Angleterre s'engagea à payer un subside annuel de huit mille marcs d'argent et à débarquer lui-même en France avec une forte armée. Les seigneurs du Poitou, de la Saintonge, les rois de Navarre et d'Aragon promirent leur appui ; on parla même de l'adhésion du comte de Toulouse, et de l'empereur Frédéric II. Tous les préparatifs de guerre étant achevés dès la fin de cette même année 1241, le comte de la Marche, cédant de nouveau aux obsessions de sa femme, se chargea de provoquer lui-même le roi de France.

III

Le nouveau comte de Poitiers venait de convoquer à des fêtes solennelles toute la noblesse de son apanage, et, par conséquent, le comte et la comtesse de la Marche. « Ces derniers s'y rendirent comme les autres ; mais quatre jours avant Noël, lorsque la cour d'Alphonse eut reçu tous ses hôtes, on vit le comte de la Marche monté

sur son cheval de combat, sa femme en croupe derrière lui, escorté de ses hommes d'armes également à cheval, d'arbalète au poing, et comme prêts à la bataille, s'avancer en la présence du prince. Tout le monde était attentif à ce qui allait se passer. Alors le comte de la Marche s'adressant d'une voix forte au comte de Poitiers : « J'ai pu, dans un moment d'oubli et de faiblesse, lui dit-il, songer à te rendre hommage; mais je te jure maintenant, d'un cœur résolu, que jamais je ne serai ton homme-lige; tu te dis injustement mon seigneur; tu as dépouillé de ce comté mon beau-fils, le comte Richard, tandis qu'il combattait fidèlement pour Dieu en Terre Sainte, et qu'il délivrait nos captifs par sa prudence et sa miséricorde. » Après cette insolente déclaration, il fit violemment écarter par ses hommes d'armes ceux qui lui barraient le passage, courut, par une dernière insulte, mettre le feu au logis que le comte de Poitiers lui avait assigné, et, suivi de ses gens, sortit de la ville au galop. »

A la nouvelle de cet audacieux défi, le roi prit en main la cause de son frère. Il fit sommer le provocateur de rendre au comte de Poitiers l'hommage qu'il lui devait, et convoqua ses barons en parlement. « Que pensez-vous, leur dit-il, que l'on doive faire d'un vassal qui veut tenir terre

sans seigneur, et qui va contre la foi et contre l'hommage auquel il est tenu, lui et ses devanciers ? » Les barons, comme propriétaires de fiefs, étaient intéressés à la question autant que le roi lui-même ; aussi répondirent-ils que, d'après la loi féodale, le seigneur devait reprendre son fief comme son propre bien. « Par mon nom, dit le roi, le comte de la Marche prétend tenir terre de cette façon ; une terre qui est fief de France depuis le temps du fort roi Clovis, qui conquit toute l'Aquitaine sur le roi Alaric, païen, sans foi ni croyance, et tout le pays jusqu'au mont de Pyrénée. » Les barons jurèrent de suivre le roi, qui publia aussitôt le ban de guerre et commença les préparatifs de campagne.

Le rendez-vous général des barons et des communes du royaume était à Chinon, pour le 29 avril 1242. Le roi partit de ce point pour envahir les terres du comte de la Marche ; il s'empara rapidement de Montreuil en Gâtinais, de la tour de Béruges, de Fontenay-le-Comte, de Vouvant, de Morvant et de Frontenay. La prise de cette dernière place amena la reddition d'un grand nombre de châteaux. Après en avoir pris possession, Louis marcha sur Taillebourg, où il espérait atteindre le roi d'Angleterre, allié du comte de la Marche.

Ce fut là, sur les bords de la Charente, que les deux armées se rencontrèrent. Le roi d'Angleterre, à la vue de la multitude des barons français et des gens des bonnes villes, fut effrayé et se tourna vivement vers le comte de la Marche. « Est-ce là, s'écria-t-il, ce que vous m'aviez promis? Où est cette nombreuse chevalerie que vous vous engagiez à lever pour moi, alors que vous m'écriviez que mon seul souci devait être d'amasser de l'argent? — Je n'ai jamais dit cela, répondit le comte. — Si vraiment, reprit un des seigneurs présents, et j'ai là un écrit authentique de vous à ce sujet. » Et comme le comte de la Marche niait énergiquement avoir jamais ni signé ni envoyé un semblable écrit, Henri III lui rappela avec aigreur ses messages en Angleterre et ses pressantes sollicitations. « Jamais cela n'a été fait de mon aveu, s'écria le comte de la Marche en jurant; prenez-vous-en à votre mère, qui est ma femme. Par la grâce de Dieu, tout cela a été machiné à mon insu. »

Le combat s'engagea le 20 juillet 1242, sur le pont qui séparait les deux armées. Le roi de France, fidèle à sa maxime, « que jamais on ne combattrait ses hommes que son corps ne fût avec, » s'élança un des premiers sur le pont et atteignit l'autre rive, où « le combat commença

fort et grand, car, pour un homme que le roi avait quand il fut passé vers les Anglais, les Anglais en avaient bien vingt. Toutefois il advint, ainsi que Dieu le voulut, que quand les Anglais virent le roi passer, ils se déconfirent et se mirent dans la cité de Saintes. »

Le roi d'Angleterre, « n'épargnant pas les éperons, » arriva un des premiers dans cette ville. Un second combat eut lieu sous les murs de la place au cri de *Montjoie ! Montjoie !* du côté des Français; de *Royaux ! Royaux !* du côté des Anglais. « Là, dit un contemporain, fut une merveilleuse bataille et forte, et grande occision de gens, et dura très longuement, la bataille âpre et dure; mais au demeurant ne purent les Anglais souffrir les assauts des Français, mais commencèrent à fuir. Quand le roi d'Angleterre vit cela, il fut bien ébahi, et s'en retourna au plus tôt qu'il put vers la ville de Saintes. » A la tombée de la nuit, il s'enfuit avec le comte de la Marche, laissant le château et la ville complètement abandonnés.

Hugues de Lusignan, voyant le roi maître d'une grande partie de ses domaines, songea à gagner sa clémence par une prompte soumission, et lui envoya son fils aîné. Louis exigea que tout le pays conquis demeurât à la couronne, sous la

suzeraineté du comte de Poitiers; pour le reste, le comte de la Marche, sa femme et ses enfants devaient venir en implorer l'octroi eux-mêmes. Hugues de Lusignan accepta tout. Dès le lendemain matin, accompagné de ses enfants et de sa femme, que le malheur avait enfin rendue sage, il attendit l'audience royale dans l'attitude d'un suppliant. On les introduisit au milieu d'un grand nombre d'évêques et de barons. « A pleurs et soupirs et à larmes, ils se mirent à genoux devant le roi et commencèrent à crier hautement : « Très débonnaire sire, pardonne-nous ta colère et ton mécontentement, et aie pitié de nous; car nous avons méchamment et orgueilleusement agi envers toi. Sire, selon la multitude de ta grande miséricorde, pardonne-nous nos méfaits. » Le roi, qui vit le comte de la Marche si humblement devant lui, ne put contenir en colère sa miséricorde, mais le fit lever et lui pardonna débonnairement tout ce qu'il avait fait de mal contre lui. » Le roi d'Angleterre, ainsi abandonné par celui qui l'avait appelé en France, traita de son côté avec saint Louis, qui lui accorda une trêve de cinq ans (12 mars 1243).

« En cette expédition contre le roi d'Angleterre et contre les barons, dit Joinville, le roi donna de grands dons, ainsi que je l'ai ouï dire, à ceux

qui en revinrent. Mais ni pour les dons ni pour les dépenses qu'il fit, en cette expédition, ou en d'autres, le roi ne requit ni ne prit jamais d'*aide* dont on se plaignît, ni de ses barons, ni de ses chevaliers, ni de ses hommes, ni de ses bonnes villes. Et ce n'était pas merveille ; car il faisait cela par le conseil de la bonne mère qui était avec lui, par le conseil de qui il agissait, et par celui des prud'hommes qui lui étaient demeurés du temps de son père et de son aïeul. » Et le chroniqueur Guillaume de Nangis ajoute : « A partir de cette époque, les barons de France cessèrent de rien entreprendre contre leur roi, l'oïnt du Seigneur, voyant manifestement que la main de Dieu était avec lui. »

IV

En 1244, « il advint, raconte Joinville, qu'une grande maladie prit le roi à Paris, dont il fut à telle extrémité que l'une des dames qui le gardaient lui voulait tirer le drap sur le visage et disait qu'il était mort. Et une autre dame, qui était de l'autre côté du lit, ne le souffrit pas ; mais elle disait qu'il avait encore l'âme au corps. Et comme il venait d'ouïr le débat de ces deux dames,

Notre-Seigneur opéra en lui et lui envoya tantôt la santé; car avant il était muet et ne pouvait parler. Et sitôt qu'il fut en état de parler, il requit qu'on lui donnât la croix (pour aller en Terre Sainte), et ainsi fit-on. Alors la reine sa mère ouït dire que la parole lui était revenue, et elle en montra une aussi grande joie qu'elle put. Et quand elle sut qu'il était croisé, ainsi que lui-même le contait, elle montra aussi grand deuil que si elle l'eût vu mort. »

Le vœu que venait de faire ainsi le roi excita dans son entourage une vive opposition.

Un jour que Blanche de Castille et l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, renouvelaient leurs objections avec plus d'instances, devant un grand nombre de personnes : « Vous prétendez, dit Louis, que le délire de la fièvre a été cause que j'ai pris la croix. Eh bien, comme vous le désirez et me le conseillez, je dépose la croix et vous la remets. » A ces mots, il arrache la croix de son épaule, et la donne à l'évêque de Paris; puis, au moment où tout le monde s'empressait de le féliciter, il reprend vivement : « A coup sûr maintenant je ne suis pas privé de raison, je ne suis pas malade. Or, je demande qu'on me rende ma croix, car celui-là en est témoin qui sait toutes choses, rien de ce qui se mange n'entrera dans ma bou-

che, jusqu'à ce que j'aie été de nouveau marqué de ce signe. » Il le fut en effet, et dès ce moment personne n'osa plus s'opposer à la croisade.

A l'exemple du roi, un grand nombre de seigneurs avaient déjà pris la croix, mais quelques-uns hésitaient encore. Pour les décider, le saint roi usa d'un stratagème. C'était l'usage, le jour de Noël, de distribuer, comme étrennes, à ses vassaux, des vêtements de cérémonie ou des bijoux précieux. Le roi fit préparer, à cette occasion, un très grand nombre de chapes, sorte de manteaux ornés de fourrures, sur lesquels on avait secrètement brodé des croix. Le jour venu, il convoqua plus particulièrement les chevaliers de ses domaines qui n'avaient pas encore pris la croix, et les reçut de grand matin dans une pièce peu éclairée. Là, il leur distribua les manteaux préparés, dont ils se revêtirent et les conduisit ensuite à sa chapelle pour entendre la messe. Alors, à la clarté des cierges et du jour qui se levait, chacun aperçut sur l'épaule de son voisin le signe de la croisade. « Mais, dit Mathieu Paris, comme il leur semblait peu convenable, honteux et même indigne de rejeter ces habits de croisés, ils se mirent à rire, et appelèrent le seigneur roi de France, à cause de ce fait, chasseur de pèlerins et nouveau pêcheur d'hommes. »

Enfin le jour fixé pour le départ arriva. La flotte, qui attendait les croisés à Aigues-Mortes, se composait de cent vingt-huit navires, sans compter les bateaux destinés au transport des chevaux et des vivres. Le roi prit la mer avec ses deux frères, Charles, duc d'Anjou, et Robert, comte d'Artois, et avec la reine Marguerite; Alphonse, comte de Poitiers, devait se mettre en route peu après. Quand l'armée fut embarquée, les nautonniers entonnèrent le *Veni Creator* et la flotte mit à la voile.

Elle arriva devant Damiette le jeudi après la Pentecôte de l'année 1249. « Nous trouvâmes là, raconte Joinville, toutes les forces du Soudan sur le rivage de la mer, fort belles gens à voir, car le Soudan porte des armoiries d'or où frappait le soleil qui les faisait resplendir. Le bruit qu'ils faisaient, avec leurs timbales et leurs cors sarrasinois, était épouvantable à écouter. Le roi manda ses barons pour avoir conseil sur ce qu'il ferait. Beaucoup lui conseillèrent qu'il attendît tant que ses gens fussent revenus, parce qu'il ne lui était pas demeuré la troisième partie de ses gens; et ne les en voulut jamais croire. La raison qu'il dit pour cela fut que par là il donnerait du cœur à ses ennemis; et surtout qu'en la mer devant Damiette il n'y a point de port où il pût attendre

ses gens, de peur qu'un fort vent ne nous prît et ne nous menât en d'autres terres, ainsi que les autres l'avaient été le jour de la Pentecôte. Il fut convenu que le roi descendrait à terre le vendredi avant la Trinité, et qu'il y irait combattre les Sarrasins, si eux ne s'y refusaient. Alors aborda la galère où l'enseigne de saint Denis était. Quand le roi ouït dire que l'enseigne de saint Denis était à terre, il traversa à grands pas son vaisseau, et, malgré le légat qui était avec lui, jamais il ne la voulut laisser, et sauta dans la mer, où il fut dans l'eau jusqu'aux aisselles. Et il alla l'écu au col, et le heaume en tête, et la lance en main, jusques à ses gens qui étaient sur le rivage de la mer. Quand il vint à terre et qu'il aperçut sur le rivage les Sarrasins, il demanda quelles gens c'étaient; et on lui dit que c'étaient des Sarrasins; et il mit la lance sous son aisselle et l'écu devant lui, et il eût couru sus aux Sarrasins, si ses prud'hommes, qui étaient avec lui, l'eussent souffert. Les Sarrasins annoncèrent au soudan par des pigeons messagers par trois fois, que le roi était abordé, sans que jamais ils en eussent de message, parce que le soudan était dans sa maladie, et quand ils virent cela, ils pensèrent que le soudan était mort, et laissèrent Damiette. Le roi y envoya en message, pour s'en

assurer, un chevalier. Le chevalier s'en vint au roi, et dit qu'il avait été dans les maisons du soudan, et que c'était vrai. Alors le roi envoya quérir le légat et tous les prélats de l'armée, et on chanta à haute voix : *Te Deum laudamus*. Alors le roi monta à cheval et nous tous aussi, et nous allâmes loger devant Damiette. »

Saint Louis décida qu'on ne quitterait pas la ville jusqu'à l'arrivée de son frère, le comte de Poitiers, qui devait amener l'arrière-ban de France. En attendant, pour se mettre à l'abri des tentatives des Sarrasins, il ordonna de fortifier le camp, de l'entourer de fossés, et d'y placer chaque soir des arbalétriers et des sergents.

V

Après une navigation de deux mois, le comte de Poitiers débarqua à Damiette, et dès lors on put songer à entrer en campagne. Saint Louis réunit le conseil des barons pour les consulter sur le plan à suivre. Les uns, parmi lesquels le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, proposèrent de former le siège d'Alexandrie ; cette ville, disaient-ils, avait un port commode, où la flotte trouverait un abri, et d'où l'on tirerait facilement des muni-

tions et des vivres. Les autres, le comte d'Artois à leur tête, soutinrent qu'il fallait marcher sur le Caire; « lorsqu'on veut tuer le serpent, s'écria le frère du roi, on doit d'abord lui écraser la tête. » Cette opinion l'emporta, et saint Louis donna l'ordre de se mettre en marche pour le Caire.

« En l'entrée des Avents, raconte Joinville, le roi se mit en mouvement avec l'armée pour aller vers le Caire, ainsi que le comte d'Artois l'avait conseillé. Les Turcs vinrent au comte de Poitiers et à nous, et nous leur courûmes sus et les poursuivîmes longtemps. Il advint aussi que le comte d'Artois et ses gens se lancèrent sur les Turcs, qui s'enfuyaient devant eux, tout à travers la ville de Mansourah, jusques aux champs du côté du Caire. Quand ils pensèrent retourner en arrière, les Turcs leur lancèrent des poutres et des bois parmi les rues qui étaient étroites. Là fut tué le comte d'Artois, le sire de Couci que l'on appelait Raoul, et tant d'autres chevaliers qu'ils furent estimés à trois cents. Le Temple, ainsi que le maître me le dit depuis, y perdit deux cent quatre-vingts hommes armés, et tous à cheval. Alors vint le roi avec son corps de bataille, à grands cris et à grand bruit de trompettes et de timbales; et il s'arrêta sur un chemin en chaussée. Jamais je ne vis si beau chevalier, car il paraissait au-dessus de tous

ses gens, les dépassant des épaules, un heaume doré sur la tête, une épée d'Allemagne à la main. Quand il fut arrêté là, ses bons chevaliers qu'il avait dans son corps de bataille se lancèrent au milieu des Turcs avec plusieurs des vaillants chevaliers qui étaient dans le corps de bataille du roi. Et sachez que ce fut très beau fait d'armes ; car nul n'y tirait de l'arc ou de l'arbalète, mais c'était un combat à la masse et à l'épée, entre les Turcs et nos gens qui tous étaient mêlés.

» Quand nous eûmes déconfit et chassé les Turcs, vint le soir au soleil couchant, frère Henri de Ronnay, prévôt de l'Hôpital, et il baisa la main du roi. Et le roi demanda s'il savait quelques nouvelles du comte d'Artois, son frère ; et il lui dit qu'il en savait bien des nouvelles, car il était certain que son frère le comte d'Artois était en paradis : « Hé, sire, dit le prévôt, ayez-en bon ré-
» confort ; car si grand honneur n'advint jamais à
» roi de France comme il vous est advenu. Car
» pour combattre vos ennemis, vous avez passé une
» rivière à la nage, et les avez déconfits et chassés
» du champ de bataille, et pris leurs engins et leurs
» tentes, là où vous coucherez encore cette nuit. »
Et le roi répondit que Dieu fût adoré de tout ce qu'il lui donnait : et alors les larmes lui tombaient des yeux bien grosses. »

Cette bataille, qui fut suivie de plusieurs autres, occasionna dans l'armée chrétienne un fléau plus redoutable que les Sarrasins, une maladie contagieuse, contre laquelle tous les efforts étaient impuissants. « Cette maladie, dit Joinville, était telle, que la chair de nos jambes séchait toute et la peau devenait tachetée de noir; et il venait de la chair pourrie aux gencives, et nul ne réchappait de cette maladie, mais il lui en fallait mourir. Le signe de la mort était tel, que quand le nez saignait, il fallait mourir. » Saint Louis, craignant que l'armée entière ne devînt la victime de ce mystérieux fléau, se décida à donner l'ordre de la retraite, le mardi après l'octave de Pâques.

Les femmes et les malades furent embarqués sur le Nil; tous ceux qui étaient encore en état de porter les armes suivirent le rivage du fleuve, faisant tête partout à la multitude des Sarrasins. Le roi, bien qu'exténué par la fatigue et par la maladie, voulut demeurer à l'arrière-garde, malgré les instances de ses barons. Monté sur un cheval arabe, sans casque ni cuirasse, il frappait de son épée les infidèles qui osaient l'approcher. Enfin ses forces le trahirent. « Le roi, dit Joinville, avait la maladie de l'armée et la dyssenterie très fort, et on fut obligé de le descendre dans

une maison, où on le coucha au giron d'une bourgeoise de Paris, presque comme mort, et on pensait qu'il n'irait pas jusqu'au soir. Là vint M^{sr} Philippe de Montfort, et il dit au roi, que s'il voulait, il irait à l'émir pour faire la trêve de la manière que les Sarrasins voulaient. Le roi dit qu'il le voulait bien; M^{sr} Philippe alla donc au Sarrasin; et le Sarrasin ôta son turban de sa tête, et son anneau de son doigt, pour assurer qu'il tiendrait la trêve. Pendant cela, il advint un très grand malheur, car un traître sergent, qui avait nom Marcel, commença à crier à nos gens : « Seigneurs « chevaliers, rendez-vous, car le roi vous le de- « mande; et ne faites pas occire le roi ! » Tous pensèrent que le roi le leur avait mandé et ils rendirent leurs épées aux Sarrasins. » A cette vue, l'émir retira sa parole, en disant à Philippe de Montfort qu'on ne faisait pas de trêve avec des vaincus. En effet, toute l'armée, sur cette fausse alerte, avait rendu les armes. Le roi lui-même fut pris par un des principaux émirs, qui lui fit mettre des chaînes aux pieds et aux mains (1250).

La grandeur d'âme de saint Louis s'éleva avec l'infortune et étonna les musulmans eux-mêmes, qui, un moment, dit-on, lui offrirent le trône. Enfin on lui proposa de traiter, moyennant une forte rançon : « Un roi de France, répondit-il, ne

se rachète point pour de l'argent : on donnera la ville de Damiette pour ma délivrance et un million de besants d'or pour celle de mon armée. » Les infidèles furent trop heureux de conclure la paix à de pareilles conditions.

Saint Louis ne reprit pas de suite la route de la France; il consacra plusieurs années à fortifier les places de la Palestine occupées par les chrétiens. Il était encore à Tyr, lorsque le légat du pape, accompagné de l'archevêque et de Geoffroi de Beaulieu, vint lui dire, avec les signes d'un profond chagrin, qu'il avait une triste nouvelle à lui annoncer. Le roi le fit passer dans sa chapelle, qui, selon un contemporain, « était son arsenal contre toutes les traverses du monde. » Le légat commença par lui rappeler que tout ce que l'homme aime sur la terre est périssable. « Remerciez Dieu, ajouta-t-il, de vous avoir donné une mère qui a veillé avec tant de soin et d'habileté sur votre famille et votre royaume... » Le légat s'arrêta un moment, puis il continua en poussant un profond soupir : « Cette tendre mère, cette vertueuse princesse est maintenant dans le ciel. » A ces mots, Louis jeta un grand cri et versa d'abondantes larmes : revenu ensuite à un sentiment plus calme, il se mit à genoux devant l'autel, et s'écria les mains jointes : « Seigneur

Dieu, je vous rends grâces de m'avoir donné une aussi bonne mère : c'était un présent de votre miséricorde; vous le reprenez aujourd'hui comme votre bien. Vous savez que je l'aimais par-dessus toutes les créatures; mais puisqu'il faut avant tout que vos volontés s'accomplissent, Seigneur, que votre nom soit béni dans les siècles des siècles. Il congédia le légat et l'archevêque de Tyr, et, resté seul avec son confesseur, il récita l'office des morts. Pendant deux jours il ne voulut voir personne.

La mort de la reine Blanche et les nouvelles de l'Occident rappelaient Louis dans ses États. Il se rendit, dans le printemps de l'année 1254, avec la reine et trois enfants qu'il avait eus en Orient, à Ptolémaïs, d'où la flotte, composée de quatorze vaisseaux, mit à la voile le 25 avril. En approchant de l'île de Chypre, le navire du roi heurta violemment contre un banc de sable et fut endommagé. Louis, pressé, par les gens de son entourage, de se retirer sur une galère, se contenta de répondre : « Si je descends de la nef, il y a céans cinq cents personnes et plus qui descendront dans l'île de Chypre par peur du péril, et qui jamais par aventure ne rentreront dans leur pays, car il n'y en a pas ici qui aime autant sa vie que je fais la mienne. C'est pourquoi j'aime mieux

mettre en la main de Dieu ma personne, ma femme et mes enfants, que causer tel dommage à un aussi grand nombre de gens qu'il y a deans. » Le dévouement du roi fut récompensé; la flûte aborda sans accidents, sur les côtes de Provence, non loin d'Hyères, vers le mois de juin de la même année.

VI

Au mois de septembre 1257, arrivait en France une ambassade solennelle du roi d'Angleterre. Elle avait à sa tête l'évêque de Worcester, Aymar de la Marche, frère utérin de Henri III, et l'abbé de Westminster, qu'accompagnait une suite nombreuse et brillante. Ces envoyés venaient sommer, disaient-ils, pour la dernière fois, le roi de France de restituer au roi d'Angleterre les provinces confisquées par Philippe-Auguste sur son père, Jean-Sans-Terre. En même temps, arrivait une autre ambassade du roi des Romains, Richard, frère de Henri III, chargée d'appuyer les réclamations du roi d'Angleterre, et de demander pour Richard la restitution du Poitou.

Louis IX répondit qu'il donnerait une réponse définitive à l'issue du Parlement de la Chancellerie prochaine. Les députés anglais et allemands du-

rent se contenter de cette déclaration et repartirent en laissant, auprès du roi de France, l'abbé de Westminster, pour presser les négociations.

Ainsi qu'il l'avait promis, Louis porta l'affaire devant son Parlement, qui se montra très opposé à ces prétentions. « Sire, dirent les conseillers, nous nous émerveillons beaucoup que votre volonté soit telle que vous vouliez donner au roi d'Angleterre une si grande partie de votre terre, que vous et vos devanciers avez conquise sur lui et par sa forfaiture. D'où il nous semble que, si vous croyez que vous n'y avez pas droit, vous ne faites pas bonne restitution au roi d'Angleterre quand vous ne lui rendez pas toute la conquête que vous et vos devanciers avez faite; et si vous croyez que vous y avez droit, il nous semble que vous perdez tout ce que vous lui rendez. »

A cela, le saint roi se contenta de répondre : « Seigneurs, je suis certain que les devanciers du roi d'Angleterre ont perdu tout à fait justement la conquête que je tiens; et la terre que je lui donne, je ne la donne pas comme chose dont je sois tenu à lui ou à ses héritiers, mais pour mettre amour entre mes enfants et les siens, qui sont cousins germains. Et il me semble que ce que je lui donne, je l'emploie bien, parce qu'il

n'était pas mon homme, et que, par là, il entre en mon hommage. »

L'avis du roi prévalut : Louis restitua à l'Angleterre, le Limousin, le Quercy, et le Périgord ; de son côté, le roi d'Angleterre renonça à tous ses droits sur le duché de Normandie, sur les comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine, du Poitou, à l'hommage du Berry, de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Marche et de l'Angoumois. Il reconnut tenir de la couronne de France, comme vassal, tous les domaines qu'on lui rendait, et prit l'engagement d'en faire hommage lige au roi, en qualité de pair de France et de duc d'Aquitaine, et de remplir exactement les devoirs attachés à ces fiefs.

L'avantage de ce traité était, malgré les apparences, favorable au roi de France ; les barons et le peuple anglais ne s'y trompèrent pas : les premiers, indignés de la faiblesse de Henri III, se révoltèrent, sous la conduite du comte de Leicester ; le second chanta, dans les faubourgs de Londres, des couplets satiriques sur la bonne paix faite par le roi.

Le traité fut signé solennellement le 4 décembre 1259. Henri III s'était rendu en France, avec la reine, sa femme, une partie de sa famille et une suite nombreuse. Il remit lui-même à saint

Louis le texte de la convention, et accomplit, comme vassal, la formalité de l'hommage, ainsi qu'il était convenu. La cérémonie eut lieu dans le verger royal situé devant le palais, en présence d'une foule de prélats et de barons des deux nations. Le roi d'Angleterre, à genoux, nu-tête, sans manteau, ceinture, épée, ni éperons, mit ses mains jointes dans celles de son suzerain et lui dit : « Sire, je deviens votre homme de bouche et de mains ; et vous jure et promets foi et loyauté, et de garder votre droit à mon pouvoir, et de faire bonne justice à votre semonce ou à la semonce de votre bailli. » Alors le roi lui donna sur la bouche le baiser de paix, et le releva.

Pendant que saint Louis recevait ainsi l'hommage du roi d'Angleterre, il obtenait du roi d'Aragon, moyennant une légère compensation, la cession des principaux fiefs que ce prince possédait dans le Languedoc.

Sous un roi qui sacrifiait toujours l'intérêt à la justice et qui plaçait la loi de Dieu au-dessus de toutes les considérations humaines, la royauté grandit dans l'esprit des peuples et devint une sorte de tribunal suprême où les rois eux-mêmes portaient leurs différends. « Le roi Louis, raconte Joinville, fut l'homme du monde qui se travailla le plus pour mettre la paix entre ses sujets

et spécialement entre les riches hommes voisins et les princes du royaume. » Aussi fut-il choisi pour arbitre par les Flamands entre les maisons de Dampierre et d'Avesnes qui se disputaient l'héritage des comtes de Flandre, et, plus tard, par l'Angleterre, entre Henri III et ses barons révoltés. Comme ses conseillers lui objectaient qu'il valait mieux laisser ces étrangers s'appauvrir par la guerre, le roi les réprimanda : « Si les princes voisins, leur répondit-il, voyaient que je les laisse guerroyer, ils se pourraient aviser entre eux, et dire : « C'est par méchanceté que le roi nous laisse guerroyer. Alors il en adviendrait qu'à cause de la haine qu'ils auraient contre moi, ils me viendraient courir sus, et j'y pourrais bien perdre, sans compter que j'y gagnerais la haine de Dieu, qui dit : « Bénis soient les pacifiques. »

VII.

Il semblait que le royaume et son roi n'eussent plus qu'à se reposer dans une paix profonde, lorsque de mauvaises nouvelles arrivèrent de la Palestine : on racontait que le sultan d'Égypte avait reconquis toutes les possessions des chrétiens, à l'exception de Ptolémaïs.

En apprenant ces douloureux événements, Louis convoqua un parlement à Paris, pour le 25 mars 1267, en ayant soin de tenir secret le motif de la réunion. « Quand je vins, raconte Joinville, avec les barons que le roi avait mandés, je ne trouvai personne, ni la reine, ni autre, qui pût me dire pourquoi le roi m'avait mandé. Alors deux chevaliers, qui étaient du conseil du roi, commencèrent à parler l'un à l'autre, et l'un dit : « Ne me croyez jamais si le roi ne se croise ici. » Et l'autre répondit : « Si le roi se croise, ce sera une des douloureuses journées qui fut jamais en France. Car si nous ne nous croisons, nous perdrons l'amour du roi; et si nous nous croisons, nous perdrons celui de Dieu, parce que nous ne nous croiserons pas pour lui, mais par peur du roi. »

Louis ouvrit l'assemblée par une exhortation chaleureuse « à venger les injures faites, depuis si longtemps, au Sauveur dans la Terre Sainte, et à recouvrer l'héritage de la chrétienté livré aux infidèles, en punition de nos péchés. » Puis il annonça qu'il avait résolu de prendre la croix, ainsi que son frère Alphonse. Cet exemple entraîna aussitôt un grand nombre de barons, de chevaliers et de gens du peuple.

Trois années furent employées à préparer cette

grande expédition. Il fallait de l'argent et des hommes. L'Église promit de fournir une partie des sommes nécessaires ; on se procura le surplus au moyen d'impôts extraordinaires. Saint Louis les établit dans le Nord ; son frère, Alphonse de Poitiers s'occupa de les lever dans le Midi.

Ce dernier, ayant doublé le cens qui se payait alors en argent ou en nature, sans consulter les populations, il y eut des soulèvements en divers lieux. Pour les apaiser, Alphonse envoya en Poitou, en Saintonge et en Auvergne, des commissaires spéciaux chargés de solliciter une aide volontaire. Ces officiers convoquèrent à Poitiers les barons et le peuple, et leur exposèrent que, d'après la coutume, le seigneur avait droit de doubler le cens quand il prenait la croix. Les barons répondirent à cela qu'ils « iraient par-devant le comte de Poitiers, et lui octroieraient des subsides, selon leur plaisir. » Les roturiers firent également une réponse évasive.

Alphonse, irrité de ces délais, se décida à écrire à son commissaire, Jean de Nanteuil, et aux sénéchaux de Saintonge et de Poitou, qu'ils eussent à sommer les nobles de lui faire « aide suffisante » et de fixer un terme après lequel il lèverait lui-même ces subsides. Pour entraîner le consentement des roturiers, il envoya des com-

missaires dans les villes qui jouissaient de privilèges municipaux, avec ordre de demander aux citoyens le libre vote des subsides, puisqu'ils refusaient de payer le double cens.

Mais la plupart des villes se montrèrent peu généreuses et excitèrent l'indignation d'Alphonse, qui écrivit au sénéchal de Saintonge, à propos d'un subside insuffisant de la ville de Saint-Jean-d'Angély. « Nous nous émerveillons beaucoup que les bourgeois de Saint-Jean-d'Angély n'aient offert que mille livres tournois, eux qui, depuis seize ans et plus, ne nous ont fait ni aide, ni secours, ni taille. Cependant, comme prud'hommes, ils y sont tenus et doivent aimer et servir leur seigneur, surtout pour le cas d'expédition en Terre-Sainte. Et nous vous mandons que nous n'avons pas cette offre pour agréable, et nous pourrions en éprouver grand dommage, car nos autres bonnes villes pourraient en prendre exemple. Aussi qu'ils ne députent pas vers nous au parlement de la Pentecôte, car nous ne les entendrons pas, s'ils nous refusent des subsides. Dites-leur que notre cher seigneur et notre frère le roi de France et les autres barons ont obtenu à plusieurs reprises maint don en deniers, mainte taille et maintes aides de leurs villes, ce qui est un bien grand signe d'amour pour les seigneurs.

Et s'ils ne veulent pas faire des offres raisonnables, maintenez notre droit et écrivez-nous diligemment dans la quinzaine de la Pentecôte. »

Toutes les villes ne se montrèrent pas aussi rebelles ; plusieurs offrirent un don gratuit. Poitiers promit cinq cents livres ; la Rochelle en octroya dix mille, à condition que l'on ne contraindrait plus les marchands à apporter leurs denrées à la halle. Quelques-unes n'accordèrent une aide qu'en stipulant formellement, par lettres patentes, que ce n'était de leur part qu'un don gracieux ; d'autres acceptèrent de payer simplement le double cens.

En Auvergne, les commissaires, maître Guillaume de la Roche et Eustache de la Meroy, rencontrèrent quelques résistances ; en vain représentèrent-ils aux bourgeois que le devoir de voter un subside était d'autant plus rigoureux que le prince en personne allait à la croisade. Il fallut qu'Alphonse lui-même adressât de vives remontrances aux habitants de Riom : « Je m'étonne, leur dit-il, que vous qui n'avez jamais été foulés ni molestés par moi, et qui vous êtes enrichis sous mon gouvernement, vous osiez refuser un subside. Vous avez promis autrefois quatre mille livres, et maintenant vous refusez de les payer. Faites attention que les coutumes que vous invo-

quez n'ont jamais été confirmées par votre seigneur et que plusieurs lui sont préjudiciables. Si vous voulez en obtenir la confirmation, cessez de nous refuser une aide légitime. » Cette dernière considération entraîna le consentement des bourgeois de Riom, qui votèrent les subsides, moyennant la confirmation de leurs coutumes et privilèges.

L'argent ainsi trouvé, saint Louis et Alphonse s'occupèrent de réunir des hommes. Ils prirent à leur solde des mercenaires et des chevaliers. Chaque arbalétrier, pourvu d'un cheval et de son équipement, reçut cinq sous tournois de gage par jour ; sur cette somme, il devait se nourrir et subvenir à toutes ses dépenses. On lui assurait, en outre, une place sur un vaisseau, jusqu'en Palestine. Les chevaliers, armés, montés et équipés, reçurent dix sous de gage par jour, et furent également assurés d'une place pour la traversée.

Quand tout fut prêt pour le départ, le roi et l'armée se réunirent à Aigues-Mortes, d'où l'on mit à la voile, après les prières d'usage, le 4 juillet 1270.

VIII

Le plan des croisés était de se diriger d'abord sur Tunis, dont le roi avait promis à saint Louis d'embrasser la foi chrétienne, s'il était soutenu contre une révolte de ses sujets. Après le débarquement effectué sans résistance, Pierre de Condel, aumônier du roi, lut à haute voix une proclamation par laquelle Louis prenait possession du territoire ; elle commençait ainsi : « Je vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Louis, roi de France, son sergent. » Louis espérait que son arrivée allait déterminer la conversion du roi de Tunis ; mais le prince musulman lui envoya dire qu'il viendrait lui demander le baptême à la tête de cent mille hommes, et qu'il le recevrait sur le champ de bataille. Le roi maure ajoutait qu'il avait fait arrêter tous les chrétiens qui se trouvaient dans ses États et qu'il les ferait massacrer si les chrétiens approchaient de sa capitale.

Cette trahison et ces menaces ne firent qu'exciter l'ardeur des croisés, qui demandèrent à marcher de suite sur Tunis. Mais Louis avait résolu d'attendre l'arrivée de son frère Charles

d'Anjou, le nouveau roi de Sicile. Ce retard fut funeste à l'armée et au roi. Les chaleurs excessives, le manque d'eau, la mauvaise nourriture, l'inaction, engendrèrent parmi les croisés des maladies contagieuses. Un des fils du roi, le légat du pape, et un grand nombre de seigneurs et de gens du peuple succombèrent à la terrible maladie. Quoique atteint lui-même, Louis s'efforçait encore, malgré ses souffrances, de donner des ordres et de veiller au salut de l'armée. Enfin, comme il sentait la fièvre redoubler, il fit approcher de son lit Philippe, son fils aîné, et d'une voix mourante lui adressa ses dernières instructions.

« Beau fils, lui dit-il, la première chose que je t'enseigne, c'est que tu mettes ton cœur à aimer Dieu, car sans cela nul ne peut être sauvé. Aime mieux souffrir toutes sortes de tourments, plutôt que de faire un péché mortel. Aie le cœur doux et compatissant aux pauvres, aux malheureux et aux affligés, et les conforte et aide selon que tu pourras. Maintiens les bonnes coutumes de ton royaume et abats les mauvaises. Ne charge pas ton peuple d'impôts et de tailles, si ce n'est par grande nécessité. En justice, soutiens le pauvre contre le riche, le faible contre le puissant. Surtout garde les bonnes villes et les communes de ton royaume dans l'état et dans la franchise où

tes devanciers les ont gardées, et tiens-les en faveur et amour. Garde-toi d'entreprendre la guerre sans grande délibération contre un prince chrétien. Sois soigneux d'avoir de bons prévôts et de bons baillis, et efforce-toi d'ôter de ton royaume tous vilains péchés. Et enfin, beau cher fils, je te donne toutes les bénédictions qu'un bon père peut donner à son fils. Et que Dieu te donne la grâce de faire toujours sa volonté, de sorte que, toi et moi, nous puissions, après cette vie mortelle, être ensemble avec lui et le louer sans fin. Amen. »

Ces paroles avaient épuisé les forces du saint roi ; il demanda les derniers sacrements et les reçut dévotement, en récitant les versets des psaumes. Puis il invoqua les saints du paradis, et spécialement « monseigneur saint Jacques et monseigneur saint Denis, en disant : « Sire Dieu, donnez-nous que nous puissions mépriser les prospérités de ce monde, de sorte que nous ne redoutions nulle adversité. » Sentant sa fin approcher, il regarda autour de lui « débonnairement, » et fit signe qu'on le couchât sur la cendre avec un cilice. Alors il mit les mains sur la poitrine et dit, en levant les yeux aux ciel : « Seigneur, j'entrerai dans votre demeure et je vous adorerais dans votre saint tabernacle. » A ces mots il expira. Il était

trois heures du soir, le 25 août, l'an de l'Incarnation 1270.

Au même instant, on entendit, du côté du port, des cris de joie et un grand bruit de trompettes et de clairons : c'était le roi de Sicile qui débarquait. Surpris de ne trouver pour le recevoir que des visages consternés, il en demanda la cause. On lui répondit de se hâter, que le roi son frère se mourait. Il arriva trop tard, Louis venait d'expirer. Brisé par la douleur, il tomba à genoux et ne put que s'écrier : « Monseigneur ! mon frère ! »